

**Aux apprentis (es) inscrit(e)s en
formation
AFP 1-2 Horticulture- paysagisme
AFP 1-2 Agropraticien
Aux représentants légaux
Aux formateurs**

Votre réf. AFP 1-2 Horticulture - paysagisme / AFP 1-2 Agropraticien

Date juillet 2025

Cours à l'école professionnelle 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit pour suivre votre formation professionnelle dans notre école prochainement. Nous vous attendons pour la **rentrée** à l'Ecole d'Agriculture du Valais au SUD du bâtiment principal au bas des escaliers.

<i>Apprentis de 1^{re} année :</i>	vendredi 29 août 2025 à 08h15
<i>Apprentis entrant directement en 2^e année :</i>	vendredi 29 août 2025 à 08h15
<i>Apprentis de 2^e année :</i>	vendredi 29 août 2025 à 08h15

Afin de présenter l'école et la formation aux parents et aux formateurs, une **rencontre Apprentis/Parents/Formateurs** aura également lieu, uniquement pour les 1^{re} année, et pour les apprentis entrant directement en 2^e année le

Mardi 26 août 2025 à 17h
à la Grande Salle de l'Ecole d'Agriculture.

Vous trouverez des informations utiles concernant votre rentrée ainsi que le lien pour le planning des cours ci-dessous.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver ce jour-là et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Raphaël Gaillard

Directeur





**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Walliser Landwirtschaftsschule - Châteauneuf



Date Mars 2025

Informations importantes pour la rentrée

1. Matériel

Veuillez prendre du matériel de prise de notes, une trousse de base et une calculatrice.

2. Internat

Les internes qui veulent entrer la veille (20h30) ont l'obligation de contacter le secrétariat durant les heures de bureau : 027 606 77 00.

3. Support de cours

Si vous souhaitez prendre vos affaires de cours à domicile, veuillez-vous munir d'un moyen de transport adéquat, sinon vous pouvez déposer votre matériel dans un casier qui vous sera attribué ce jour-là.

4. Dossier d'inscription, contrat d'apprentissage et annexes

Pour valider l'inscription, il est nécessaire

- i) de nous faire parvenir un contrat d'apprentissage signé,
- ii) ainsi que les annexes au contrat également signées (sauf pour les cavistes et les paysagistes) et
- iii) de remplir un dossier d'inscription.

Si le dossier d'inscription ne nous a pas été transmis, veuillez le remplir et nous le retourner d'ici au 18 août 2025. Vous le trouverez sur notre site internet : <https://www.vs.ch/fr/web/sca/inscription>

5. Cours interentreprises

Les cours interentreprises (CIE) font partie de votre formation et sont obligatoires. Les convocations vous seront envoyées par la Chambre Valaisanne d'Agriculture.

6. Adresse et accès

Avenue Maurice-Troillet 260
Case postale 621, 1951 Sion
027 606 77 00
chateauneuf@admin.vs.ch
www.vs.ch/agriculture

Train : Arrêt Châteauneuf-Conthey
Coordonnée GPS : 46 216 81 / 7 306 24

Veuillez privilégier les transports publics pour rejoindre le site de Châteauneuf.

Le parking est réservé aux personnes avec autorisation, soit au personnel du Service de l'agriculture et de l'Ecole professionnelle service communautaire de Châteauneuf. Des contrôles réguliers seront conduits et des amendes distribuées aux personnes sans autorisation.



7. Planification

La planification annuelle se trouve sous <https://www.vs.ch/fr/web/sca/planning-de-formation>

8. Grilles horaires

Les grilles horaires sont consultables sous : <https://chateauneuf-25-26.hyperplanning.fr/hp/invite>

Le processus est disponible ci-dessous

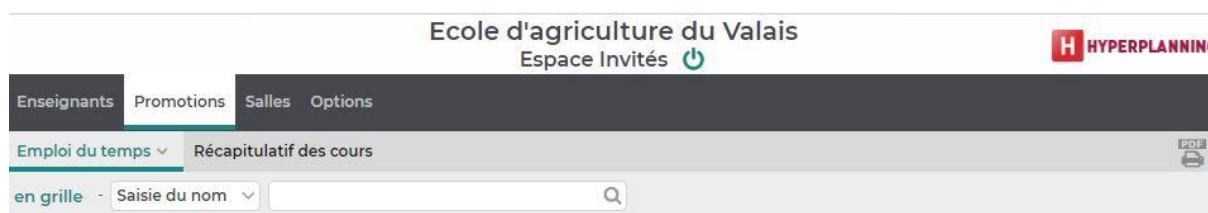


HYPERPLANNING

PROCESSUS DEPUIS INTERNET

→ <https://chateauneuf-25-26.hyperplanning.fr/hp/invite>

À l'ouverture du site, sous l'onglet « Promotions », vous trouverez trois différentes propositions d'affichage des cours. À vous de sélectionner une des trois variantes proposées :



Peu importe la proposition choisie, il vous faudra **entrer votre classe** :

